

## BUREAU DU CLIS

### REUNION DU 30 mai 2005-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Jacques LAUVERGNAT, représentant M. VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Michel BABEL, DIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jacky ROMAN, adjoint au directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 14 avril 2005.

Le compte-rendu est approuvé sans observation.

2) Projet de Lettre du CLIS.

M. FERNBACH rappelle que le contenu de la Lettre a été arrêté lors du dernier bureau, sauf pour la réaction de l'AEMHM, que M. FLEURY devait soumettre à d'autres organismes souhaitant éventuellement s'y associer. Suite à cette consultation, un second texte a été proposé. Compte-tenu de sa teneur, M. FERNBACH souhaite que le bureau en discute.

M. le Préfet constate que certains termes employés (« manœuvres » pour retarder ou empêcher, impossibilité d'une « diffusion objective ») mettent en cause, de manière totalement injustifiée, le fonctionnement et les membres

du CLIS. Pour M. FERNBACH, ce type de texte fait replonger le CLIS dans les travers qui lui sont reprochés. Pour Mme MALFAIT-BENNI, MM. LAUVERGNAT, LAVOCAT, BABEL et COUDRY, la Lettre du CLIS n'a pas pour objet de relayer des polémiques ou des mises en cause.

M. FLEURY estime que la Lettre ne rend pas correctement compte du rapport de l'IEER. Le bureau a donné la possibilité à son association de réagir et il entend pouvoir le faire librement.

Suivant la suggestion de M. MOUROT, M. le Préfet propose que la synthèse du rapport fournie par l'IEER soit insérée dans la Lettre, avec la possibilité pour l'ANDRA de répondre d'un point de vue technique (M. FLEURY rappelle que cette intervention de l'ANDRA risque d'ajouter à la confusion des lecteurs, alors que l'ANDRA dispose de suffisamment de moyens de communiquer sans que le CLIS lui laisse de la place).

Le bureau adopte la proposition suivante : la synthèse de l'IEER sera publiée avec les réponses techniques de l'ANDRA (transmises sous 15 jours), la réaction de l'AEMHM, du CEDRA et de MNE étant modifiée en conséquence.

### 3) Projet de décision modificative du budget 2005.

Le projet présenté par M. FERNBACH porte sur la répartition des excédents reportés des exercices passés, qui se montent à 416 224 €. Comme décidé antérieurement, une grande part est reportée sur la ligne « Etudes et recherches » (230 000 €), les autres reports importants concernant les lignes « Publications » (60 000 €) et « Frais postaux » (20 000 €) pour la Lettre du CLIS, et la ligne « Déplacements » (50 000 €).

La DM 1 est approuvée à l'unanimité.

### 4) Avancement des travaux et des recherches ANDRA.

M. ROMAN présente l'état d'avancement des travaux de construction du laboratoire au 27 mai 2005 (document ci-joint). Il précise que la niche située à - 445 mètres se trouve dans la partie supérieure de la couche d'argilites. Elle est équipée de 32 forages dédiés principalement à des études à caractères géomécaniques et physicochimiques. Le creusement du puits principal a repris (profondeur atteinte : 468 mètres) et le creusement des galeries à partir du puits auxiliaire est en cours (avec la mise en place d'une première expérimentation sur l'EDZ).

Il indique également que les galeries expérimentales seront achevées en août et instrumentées jusqu'en octobre, les galeries de liaison entre les deux puits seront disponibles en fin d'année, et les ascenseurs définitifs seront installés courant 2006. A terme, 49 personnes pourront être présentes au fond (aujourd'hui, 19 maximum).

En réponse à M. FLEURY, M. ROMAN souligne que le creusement des galeries se fait au brise-roche hydraulique, celui de la niche ayant été fait au brise-roche et à l'explosif. Les effets du creusement sur la roche sont en cours d'évaluation. Il confirme que les galeries sont expérimentales et ne sont pas creusées en tenant compte des concepts de stockage. Il rappelle par ailleurs que toutes les données acquises seront publiées. Sur ces deux derniers points, M. FLEURY demande une réponse claire de l'ANDRA.

M. MOUROT estime que la construction du laboratoire sera tout juste achevée au moment où l'ANDRA remettra son rapport sur la faisabilité d'un stockage. Pour M. FERNBACH, l'ANDRA doit avoir un calendrier de recherche au-delà de 2006. M. ROMAN indique que des réflexions sont en cours, sachant que les résultats qui seront obtenus peuvent amener à développer d'autres recherches aujourd'hui non prévues.

#### 5) Questions diverses.

- Activités de l'ANCLI : M. FERNBACH fait part de l'initiative de l'ANCLI de publier un livre blanc (résumé diffusé en séance) en vue des débats liés aux projets de loi sur la sûreté et la transparence, et sur la gestion des déchets. L'objectif est de définir le statut des CLI (structure, composition, moyens...) et de formaliser l'ANCLI, avec notamment un rôle d'interlocuteur aux niveaux national et international, et la mise à disposition de capacités d'expertise. Il a participé à une réunion de préparation de ce livre blanc, l'ANCLI souhaitant intégrer la problématique de la gestion des déchets, et présenté les aspects propres au CLIS et la question de l'après 2006.

M. FLEURY constate que les préoccupations du CLIS n'ont rien de commun avec celles des CLI. Il s'étonne que le CLIS ait été évoqué sans que les membres du bureau en soient avertis.

- Etat de référence sanitaire : En réponse à M. MOUROT, M. le Préfet précise que les réflexions menées par l'INVS et un groupe de travail national n'ont pas avancé en raison de l'incertitude quant au financement. L'INVS n'en a pas fait une priorité. Si une telle démarche devait être initiée, il reviendrait au CLIS de la financer.

M. FERNBACH rappelle que le fait que le laboratoire ne soit pas une INB renforce la difficulté de trouver un financement. Par ailleurs, certains points n'ont toujours pas été définis (principalement le périmètre). M. BABEL remarque que l'ANDRA, dans le cas d'une éventuelle demande d'autorisation de stockage, serait amenée à faire une étude d'impact comportant des éléments sur ce thème.

Pour Mme MALFAIT-BENNI et M. LAVOCAT, l'établissement d'un état de référence serait aujourd'hui prématuré (un éventuel stockage ne pourrait pas se faire avant 15 ou 20 ans) et peut-être inutile (si le stockage n'est pas décidé).

M. FLEURY estime que ce genre d'étude doit commencer le plus tôt possible. Il souhaite qu'une demande soit adressée aux ministères en ce sens, et qu'à défaut, le CLIS en soit l'instigateur et le financeur.

Suite à cette discussion, le bureau décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

- CPDP (Commission particulière du débat public) : M. MOUROT indique qu'il a participé à deux réunions présidées par M. MERCADAL, en charge de l'organisation du débat public sur la gestion des déchets radioactifs. Il s'interroge sur l'utilité d'un tel débat, la seule question étant de savoir si l'on enfouit ou non.

M. le Préfet propose que M. MERCADAL participe à une réunion de bureau lorsque les modalités d'organisation du débat auront été arrêtées.

M. FLEURY remarque que la tâche de la CPDP est particulièrement difficile, compte-tenu notamment des délais impartis, mais il note l'esprit d'ouverture affiché par M. MERCADAL.

#### 6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le jeudi 7 juillet 2005, à 15h00, à la Préfecture. MM. BIRRAUX et BATAILLE y seront invités afin de présenter le rapport élaboré au titre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.